

Convention de formation



ENTRE :

Vals de Saintonge Communauté
55 rue Michel Texier - BP 50052
17413 Saint-Jean d'Angély Cedex

Siret : 200 041 689 00015

Représentée par :

Jean-Claude GODINEAU, président de Vals de Saintonge Communauté, en vertu d'une délibération du 2 février 2026

ET :

La commune de représentée par
en vertu d'une délibération du

Article 1 : Objet de la convention

Vals de Saintonge Communauté dans le cadre de ses missions d'organisme de formation interne Sauveteur Secouriste du Travail – habilitation n° H34825/2020/SST-1/C/00 délivrée par la Commission Nationale d'Habilitation de l'INRS jusqu'au 26 juin 2030, d'une part,

Et des compétences de formateur de son agent madame Rebecca Remuzeau, n° de certification 40c6ea038001c453 d'autre part,

organise les formations suivantes :

- sauveteur secouriste du travail : formation initiale (FI)
- maintien des acquis de compétences (MAC)
- gestes & postures et prévention des troubles musculo-squelettiques
- Réunion d'information (Recyclage) gestes & postures et prévention des TMS

Ces formations répondent aux obligations de l'employeur, précisées dans les articles R4224-15, R4224-16, R4141-17, L4121-1, R4541-8 du code du travail.

Article 2 : Effectif formé et pré-requis

Public visé et pré-requis : les agents titulaires et contractuels en activité de chacune des 110 communes des Vals de Saintonge, les élus.

- sauveteur secouriste du travail, FI: aucun pré-requis
- sauveteur secouriste du travail, MAC : tous les 2 ans après avoir suivi la FI
- gestes & postures : aucun pré-requis

Le nombre total d'apprenant sera de :

- minimum 4 et maximum 10 pour la formation SST.
- minimum 6 et maximum 12 pour la formation gestes & postures.

Chaque commune s'engage au respect des dates, lieux et horaires de ses participants.

Article 3 : Dispositions financières.

Afin d'éviter toute concurrence aux organismes de formation externes, ces formations seront dispensées sans compensation financière.

Les repas de chaque agent, feront l'objet d'une avance et d'un titre de recette de la part de Vals de Saintonge Communauté.

Article 4 : Modalités de déroulement de formation

Les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement de la formation sont conformes au cahier des charges régissant chacune des formations et détaillés dans les annexes joints.

Le temps de formation est de :

- SST initiale : 2 journées de 7h00 (Horaires : 8h45 - 16h45)
- MAC SST : 1 journée de 7h00 (Horaires : 8h45 - 16h45)
- gestes & postures et prévention des TMS : 1 journée de 7h00 (Horaires : 8h45 - 16h45)

Article 5 : Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action de formation

Les résultats des actions sont mesurés conformément aux procédures d'évaluation des acquis des actions de formation.

- sauveteur secouriste du travail : 2 épreuves certificatives portant sur l'intervention lors d'une situation d'accident simulé et d'un questionnaire simple portant sur les compétences du SST en matière de prévention.
- gestes & postures et prévention des TMS : évaluation des acquis de compétences et des connaissances visées à travers un quiz.

Article 6 : Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

Les feuilles de présence sont signées par les participants et la formatrice par 1/2 journée et permettent de justifier de la réalisation de l'action.

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité, une attestation de fin de formation précisant la nature et la durée de formation reçue, ainsi que la certification est remise à chaque stagiaire.

Fait à

Le



La commune de représentée par
(Signature et cachet de la collectivité)

Vals de Saintonge Communauté, représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude GODINEAU dûment habilité à signer la présente convention,
(Signature et cachet de la collectivité)



INSCRIPTION DES AGENTS

Nom - Prénom	Date de naissance	Commune concernée	Formation	Dates de formation

ANNEXE 1 : PROGRAMME FORMATION SST INITIALE et MAC

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026_011-DE



Contenu de la formation

Cette formation a pour objectif d'apprendre aux participants à réagir face à une situation d'accident en mettant en œuvre des gestes de secours. Les participants seront également capables de mettre en œuvre des actions de prévention au profit de la santé et sécurité au travail au sein de leur collectivité. Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également, grâce à son contenu, conforme au programme de l'INRS.

Programme

SST initial

- la place et le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- protéger une scène d'accident
- examiner la victime
- faire alerter ou alerter les secours
- secourir une victime : saignement abondant, étouffement, malaise, brûlure, traumatisme, plaies sans saignement, inconsciente qui respire, inconsciente qui ne respire pas, mise en place du défibrillateur
- épreuves 1 et 2 : mise en situation d'un accident simulé. Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement. Il devra également répondre à une série de questions portant sur ses compétences en matière de prévention
- bilan de formation / clôture de stage

SST Maintien des Acquis de Compétences

- retours d'expérience
- présentation des nouvelles normes et des nouveaux gestes de secours
- révision du programme SST
la prévention dans l'entreprise
savoir agir face à un accident du travail

Méthodes pédagogiques mises en œuvre

- apports théoriques
- exercices pratiques
- démonstrations en temps réel
- démonstrations commentées et justifiées
- ludopédagogie
- mises en situation
- etc.

Moyens pédagogiques mis en œuvre

- mannequins de secourisme (adulte, enfant, nourrisson)
- défibrillateur de formation
- ordinateur, vidéoprojecteur, enceintes, écran blanc
- connexion internet INDISPENSABLE
- petit matériel de mise en situation
- plan d'intervention SST + plan d'action de prévention

Évaluation / validation de la formation

Les critères d'évaluation sont ceux définis par l'INRS, dans le document de référence et transcrits dans une grille d'évaluation nationale utilisée lors de chaque formation.

Modalités et délais d'accès

Prévoir 15 jours minimum pour la mise en place d'une session.

Documents remis en fin de formation

- livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation
- attestation d'assiduité
- certificat de réalisation
- carte de certification SST valable 24 mois (sous 48h00)

Ressources documentaires

Manuel de formateur SST de janvier 2024 – Guide des données techniques du SST de janvier 2024 – Plan d'intervention de juin 2020 – Plan d'action prévention de juin 2020.

ANNEXE 2 : PROGRAMME FORMATION GESTES & POSTURES ET PRÉVENTION DES TMS

Contenu de la formation

Cette formation a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Le salarié devient acteur de sa santé et de sa sécurité.

Programme

- réglementation et intérêt de la prévention
- accidents du travail / maladies professionnelles : les enjeux liés à la prévention
- les risques de son métier
- mouvements à faire au réveil / au travail
- notions élémentaires d'anatomie et physiologie
- les différentes pathologies
- les zones de mobilité
- les mécanismes du stress au travail / étirements anti-stress / cohérence cardiaque
- TMS et réveil musculaire : découverte des échauffements et des étirements
- les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort : vidéo et pratique
- quelques exercices pour se sentir mieux : étirements ischio-jambiers, fessiers...
- comment aménager son poste de travail ?
- quiz
- méditation

Méthodes pédagogiques mises en œuvre

- apports théoriques
- exercices pratiques
- démonstrations en temps réel
- vidéos
- mises en situation
- etc.

Moyens pédagogiques mis en œuvre

- ordinateur, vidéoprojecteur, enceintes, écran blanc
- connexion internet INDISPENSABLE
- petit matériel de mise en situation : caisses, gilet vibrant

Évaluation / validation de la formation

Un quiz individuel est proposé en fin de formation. Il faut avoir au moins 50 % de bonnes réponses pour valider la formation.

Documents remis en fin de formation

- planches d'étirements en dématérialisé
- liens des vidéos : aménagement du poste de travail / étirements
- attestation d'assiduité
- diplôme de fin de formation

Ressources documentaires

Memento acteur PRAP IBC (ED 7201) – Les 6 PSPEE en vidéo – logiciel de calcul de pressions lombaires -